





Etat (Ministère de la culture et de la communication)

1 500€

Autofinancement

4 500€

Montant de l'opération subventionnable

6 000€ HT

et que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant : 30 mars 2017 pour une durée de 3 mois

- Atteste que la commune récupère la TVA
- Indique que son n° de SIRET est le suivant : 200 054 047 000 10
- Précise que la commune à la libre disposition du terrain et immeuble concerné
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit déclaré complet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier



Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 9 février 2017

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens